

Règlement

Le Trail du Taillan Médoc » est une course Nature organisée par l'Association La Fraise Athlétique du Taillan-Médoc

Article 1 : COURSE NATURE

Courses de 9 km et 17 km sur les sentiers forestiers. Circuit fermé à la circulation pendant la durée de la

course. Epreuve limitée à 850 coureurs et ouverte à toute personne née avant le 31 décembre 1999.

Course 9 km : à partir de 16 ans

Course 17 km : à partir de 18 ans

Article 2 : INSCRIPTIONS

Trois façons pour inscrire : courrier, en ligne, à la permanence. Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance.

Par courrier : Utiliser le bulletin téléchargeable sur le site

Bulletin à renvoyer : Trail du Taillan chez Mme Claudine Catron - 1 rue de la Sablière - 33320 Le Taillan Médoc

Votre inscription ne pourra être prise compte que si votre dossier est complet :

Bulletin totalement complété

Certificat médical * ou copie de licence **

Chèque de 12 € à l'ordre de la FAT

Une autorisation parentale pour les mineurs

En ligne : Les inscriptions en ligne sur le site courrir33.com avec paiement en ligne sécurisé.

Permanence Inscriptions :

Samedi 21 mai 2016 **de 13h à 19h** au **Stade Municipal du Taillan**

Dimanche 22 mai 2016, le jour de l'épreuve : à partir de 8h 30, au **Stade Municipal du Taillan**

ATTENTION : Clôture des inscriptions dimanche 22 mai 2016 à 9h30.

Participation aux frais : **12 € pour les inscriptions par courrier, 13 € sur place et 13,50 € par internet**

Les coureurs inscrits seront visibles sur le site, liste mise à jour toutes les 24h.

*** Information certificat* et licence****

***Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an et qui sera conservé par l'organisateur.**

****Les licences acceptées : (en cours de validité le jour de la course) FFA : Athlé-compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'running Licence délivrée par FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS, UGSEL**

Article 3 : REMISE DES DOSSARDS

Samedi 21 mai 2016 : de 13 h à 19h au **stade municipal**

Dimanche 22 mai 2016 , le jour de la course au stade municipal **à partir de 8h30.**

Article 4 : DEPART

10h précises au Stade Municipal du Taillan Médoc et arrivée au même endroit.

Article 5: ACCUEIL ET RAVITAILLEMENT

Possibilité de douches, vestiaires sur le site du stade. Points d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée.

Présence de l'école Ostéopathique de Bordeaux (COS).

Article 6 : DOTATION ET RECOMPENSES

Dotation identique les 850 inscrits

Buffet de fruits frais et fraises pour tous les participants à l'arrivée.

Remise des Prix à 12h30 dans l'enceinte du stade (salle du Palio).

Article 7 : ASSURANCES

L'organisateur est couvert par un contrat responsabilité civile : AIAC

Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuel accident.

Article 8 SECURITE

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours et l'assistance médicale par la Croix Rouge.

Article 9 ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se signaler et rendre son dossard en se présentant à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement.

Article 10 DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION RESULTAT

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Trail du Taillan. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet habituels (VO2, courir33...). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Article 11 COURSE NATURE ET RESPECT DE LA NATURE

Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni débris lors de la course et en respectant les propriétés traversées.

Article 12 : COURSES ENFANTS RENOUVELEES EN 2015

Deux courses enfants gratuites seront proposées .Le départ se fera après l'arrivée des coureurs du Trail.

Course Gariguette (dans l'enceinte du stade)

Course Mara des Bois (extérieur stade).

Inscriptions :

le samedi 21 mai, permanence au stade municipal de 13h à 19h.

le dimanche 22 mai sur le site du Stade de 8h30 à 10h.